

2022 DGRI 30 Attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la ville de Kyiv (Kiev)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, en cours depuis le 24 février 2022, s'est traduite par l'invasion d'une partie du territoire ukrainien et le bombardement de plusieurs de ses villes dont Kyiv (Kiev), la capitale.

Cette agression constitue une violation manifeste de la Charte des Nations unies. Elle résulte en une crise de très grande ampleur sur le plan humanitaire, des droits humains et du déplacement.

Capitale de l'Ukraine et ville la plus peuplée du pays, Kyiv (Kiev) a été prise pour cible dès le premier jour de l'opération décidée par le Président de la Fédération de Russie. Elle est de plus en plus encerclée par son armée, qui cherche à en faire le siège puis à en prendre le contrôle.

Des atteintes aux droits humains et crimes de guerre ont déjà été constatés en Ukraine et aux abords de Kyiv (Kiev) (attaques contre des zones et infrastructures civiles ou ciblant des corridors humanitaires) et la menace nucléaire a été brandie par Vladimir Poutine à l'appui de son opération. La Cour Pénale Internationale et la Cour de justice internationale ont été saisies.

La moitié de la population de Kyiv (Kiev) a fui depuis le début de l'invasion, et la sécurité des personnes se trouvant encore sur place n'est pas assurée.

Kyiv (Kiev) est une des villes les plus anciennes d'Europe de l'Est. En tant que capitale, elle concentre les principales institutions et les centres du pouvoir ukrainiens : la résidence présidentielle (Palais Mariinsky), le parlement (Rada), les ministères et offices nationaux, mais aussi les ambassades étrangères, dont plusieurs ont quitté la ville pour mettre leurs personnels en sécurité (comme l'ambassade de France réinstallée à Lviv).

Kyiv (Kiev) est également un site au patrimoine exceptionnel, tant sur le plan culturel (cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et laure de Kievo-Petchersk) que mémoriel (mémorial aux victimes juives du massacre de Babi Yar) ; un patrimoine aujourd'hui menacé de destruction.

Cette menace pèse aussi sur des lieux hautement symboliques comme la place de l'Indépendance (Maïdan Nézalejnosti), espace d'expression qui a permis à la population ukrainienne de se rassembler et d'appeler à la démocratie en 2014.

Les villes ukrainiennes et leurs habitants dans leur ensemble sont en train de payer un lourd tribut au conflit, comme en témoignent les destructions et les pertes humaines pendant le siège de Marioupol.

Une réunion de maires européens s'est tenue à Varsovie le 4 mars, à l'initiative des maires de Varsovie et de Paris, pour évoquer les conséquences de la guerre en Ukraine et coordonner l'action des villes en soutien à la population ukrainienne réfugiée ou restée en Ukraine.

La Maire de Paris s'est entretenue avec plusieurs de ses homologues en Ukraine, et a assuré son soutien à Vitali Klitschko, maire de Kyiv (Kiev) après qu'il a notamment déclaré : « J'appelle tous les partenaires internationaux à observer cette tragédie qui se déroule aujourd'hui en Ukraine et cette guerre insensée, qui ne fera pas de gagnants, seulement des perdants. Nous devons rester unis contre cette agression, contre l'agression russe. Ne laissez pas cela se produire et continuer en Ukraine. Ne laissez pas cela se produire en Europe, à la fin, dans le monde entier. Unis, nous sommes forts. Soutenez l'Ukraine » dès le 24 février .

Les maires ukrainiens sont aujourd'hui en première ligne dans la défense de leurs populations contre l'agression de la Fédération de Russie. À cet égard, l'arrestation arbitraire et l'enlèvement des maires de Melitopol et Dniproroudne les 11 et 13 mars constituent des évolutions particulièrement inquiétantes dans le conflit. Un appel des maires de Paris, Florence et Varsovie pour leur libération a été lancé dès le 13 mars par le biais d'un communiqué de presse.

Les Parisiennes et les Parisiens se sont joints à l'immense mobilisation de la communauté internationale et des institutions internationales et européennes en soutien à l'Ukraine, victime d'un crime au regard du droit international. Leur solidarité se traduit chaque jour dans les manifestations, les dons et l'hospitalité dont ils et elles ont su faire preuve.

Les services de la Ville sont mobilisés pour organiser l'accueil des réfugiés ukrainiens et l'acheminement de matériel humanitaire jusqu'à Kyiv (Kiev). .

Après avoir illuminé aux couleurs de l'Ukraine l'Hôtel de Ville de Paris, les frontons des mairies d'arrondissement et la Tour Eiffel, la Ville de Paris et s'est engagée à ce que le geste le plus fort soit fait pour incarner la solidarité avec Kyiv (Kiev).

L'écho international de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris pour défendre les droits humains et l'engagement constant de la Ville de Paris aux côtés des peuples opprimés conduisent à proposer que le Conseil de Paris attribue la dignité de Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris à la Ville de Kyiv (Kiev).

2022 DGRI 30 Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée à la ville de Kyiv (Kiev)

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L. 1115-1-1 et L.2512-11,

Vu le projet de délibération en date des 22, 23, 24 et 25 mars 2022 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la ville de Kyiv (Kiev) ;

Sur le rapport présenté par M. Arnaud NGATCHA au nom de la 7^{ème} commission ;

Délibère

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la ville de Kyiv (Kiev).